

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 juillet 2013

Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?

Déclaration du groupe de la CGT

La CGT tient à souligner l'intérêt du travail réalisé montrant que, depuis les propositions formulées à l'occasion du Grenelle de la mer, les politiques publiques dans le domaine maritime n'ont pas été à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

La CGT partage les propositions pour poursuivre et renforcer l'effort de connaissance et de recherche sur la mer, notamment, la recherche fondamentale.

Dans l'exercice des activités économiques en mer ou liées à ces activités, les exigences sociales doivent être prises en compte et, tout particulièrement, la question de l'emploi, de sa qualité et de sa reconnaissance financière.

Des sujets demandent à être approfondis et nous ne masquerons pas nos désaccords sur les conditions d'exercice de la pêche ou sur les modalités de contrôle des normes de sécurité et des conditions sociales des gens de mer.

La question du pavillon, en effet, est directement liée à la qualité de l'emploi et aux conditions de travail dans le maritime. Le maillon le plus faible de la gouvernance internationale de la mer apparaît bien comme l'absence de responsabilisation et de sanctions financières envers les États du pavillon laxistes. La CGT regrette que la question du RIF, pourtant sur la liste des pavillons de complaisance, ne soit pas abordée. La création d'un registre européen qui prendrait comme référence le registre le plus exigeant de l'UE sur le plan de la sécurité, des normes sociales et environnementales, nous paraît une proposition très constructive.

La CGT partage l'accent mis sur le démantèlement des navires et des installations en mer. Depuis des années, la navale en France est mise à mal par les gouvernements successifs et les directions d'entreprises, alors que la filière navale de la conception à la déconstruction, en passant par la construction et la réparation, a de l'avenir en France. Le CESE demande à l'État de jouer son rôle de stratège et d'opérateur, compte tenu des enjeux sanitaires et de sécurité. Pour la CGT, ceci implique, en particulier, que cessent les suppressions d'emplois publics dans les administrations de contrôle des activités en mer et que les moyens aériens et maritimes soient maintenus.

Concevoir, construire, exploiter, réparer, démanteler, demandent une diversité de métiers. L'avis souligne qu'un haut degré de technicité et des exigences environnementales fortes nécessitent de veiller à la qualité des formations professionnelles, gage de respect ensuite des normes de sécurité alors que l'enseignement maritime se dégrade aujourd'hui en France.

L'avis aborde les impacts environnementaux que subissent les océans. La CGT partage la nécessité d'intégrer les effets du réchauffement climatique sur la chimie des océans et les écosystèmes marins dans toutes les négociations internationales et européennes ainsi que la nécessité de réduire les impacts des pollutions telluriques en agissant contre la pollution des eaux et pour une politique intégrée de gestion des déchets.

Compte tenu des réserves exprimées, de l'insuffisante prise en compte des enjeux sociaux et malgré l'intégration d'un grand nombre de nos amendements, la CGT s'est abstenue.